

<https://www.agoras2019.fr/spip.php?article319>



2022, année napoléonienne encore ?

- Editos -

Date de mise en ligne : vendredi 24 décembre 2021

Copyright © Régionale de Lorraine de l'APHG - Tous droits réservés

« La flotte, placée sous le commandement de l'amiral Villaret-Joyeuse, quitte Brest le 14 décembre 1801 et arrive dans la baie de Samana le 29 janvier 1802 » nous dit l'article « Saint-Domingue » du *Dictionnaire Napoléon* de Jean Tulard, la Bible toujours indépassée des Napoléonophiles.

Cette flotte, qui transportait le corps expéditionnaire du général Leclerc, avait pour mission, dicit le Premier Consul, « de faire respecter dans Saint-Domingue les droits de la métropole », en fait d'y rétablir l'esclavage, en même temps que dans la Guadeloupe voisine où d'autres troupes étaient également envoyées.

« Les hommes que je combats sont braves et fanatisés, écrit Leclerc à son beau-frère Davout le 27 septembre 1802. L'arrêté du général Richepanse, qui rétablit l'esclavage à la Guadeloupe, les a tous insurgés. Ils se font tuer plutôt que de se soumettre et ils ne tuent que ceux que la maladie [la malaria] a épargnés ».

La même année 1802, en métropole, moins de trois ans après son coup d'Etat, Bonaparte se faisait désigner, par plébiscite, Consul à vie de la République française à la manière d'un vulgaire potentat africain du temps présent.

Est-ce l'homme dont il fallait vraiment commémorer la mémoire l'an passé ? Et pourra-t-on en 2022, quand on fait de la politique et que l'on prétend à la magistrature suprême, saluer une république minorée ("Vive la République, et surtout Vive la France") tout en se réclamant fièrement de la mémoire de cet individu ?

En tout cas, si l'histoire de Napoléon doit absolument être enseignée à nos enfants, la défense des idéaux républicains nous empêche, nous enseignants d'histoire-géographie, de nous en faire les plats laudateurs, en cette nouvelle année 2022 comme c'était le cas dans la précédente et comme ce le sera dans les suivantes.